

# CHARTRE ÉTHIQUE

---

ENJOY EVENT



## **NOTRE PHILOSOPHIE**

**« TOUCHER LE CŒUR POUR  
ATTEINDRE LE CERVEAU »**

*Nous créons une valeur  
ajoutée émotionnelle  
dans tout type  
d'événement entre une  
marque et son public.*



“

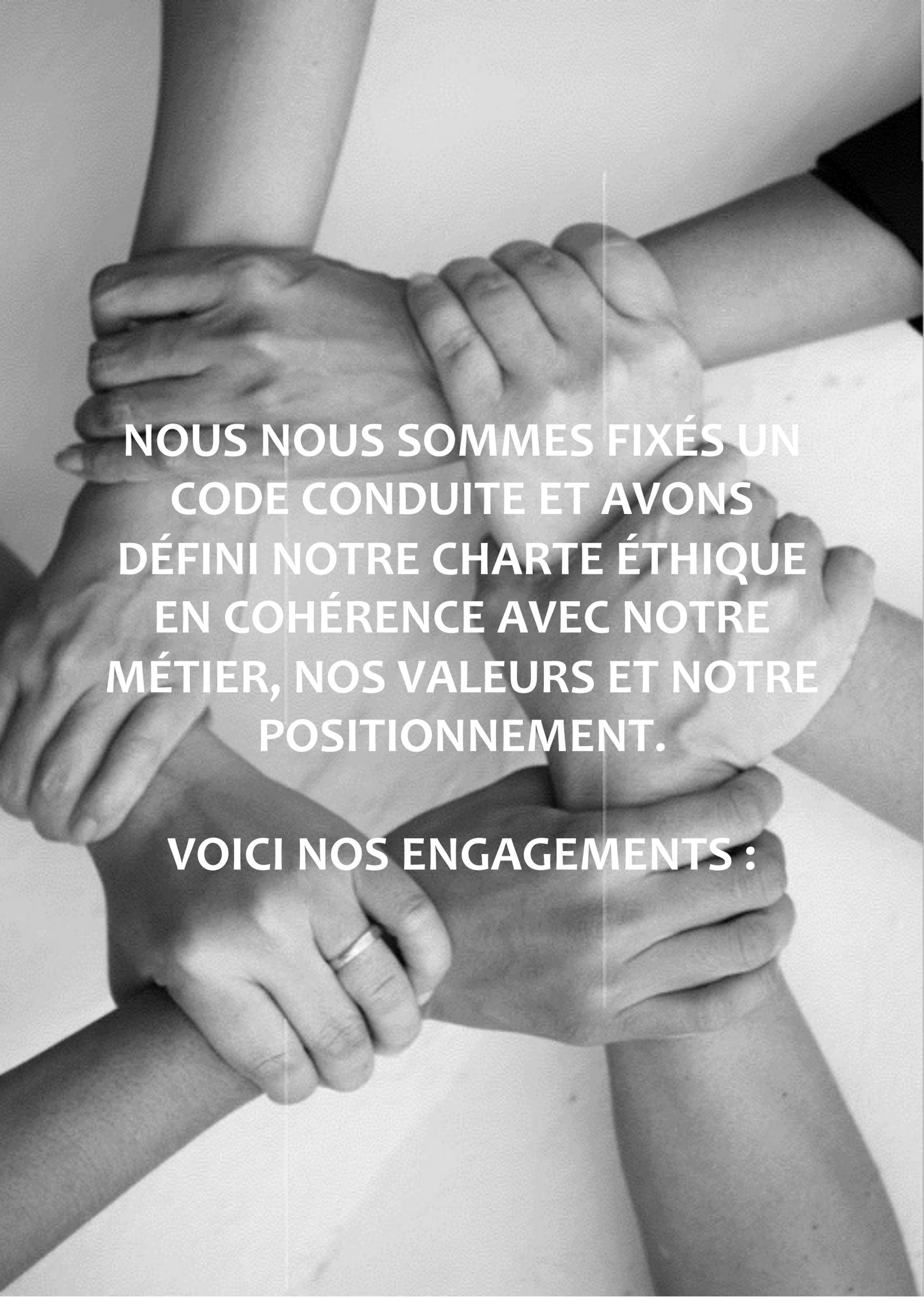
*La présente charte expose les principes éthiques et les règles de bonne conduite applicables à chacun d'entre nous dans l'exercice de ses activités, tant en interne qu'en externe avec l'ensemble de nos parties prenantes.*

*Ils assurent que nous accomplissons nos missions avec intégrité, équité, et dans le respect des personnes. Leur respect contribuera à assurer le développement de l'agence et le succès de ses projets.*

*Cette charte rappelle également les engagements d'ENJOY EVENT à l'égard de ses collaborateurs, de ses partenaires, et de ses clients.*

”

*Merci pour votre lecture attentive et pour le respect de cette charte.*



**NOUS NOUS SOMMES FIXÉS UN  
CODE CONDUITE ET AVONS  
DÉFINI NOTRE CHARTE ÉTHIQUE  
EN COHÉRENCE AVEC NOTRE  
MÉTIER, NOS VALEURS ET NOTRE  
POSITIONNEMENT.**

**VOICI NOS ENGAGEMENTS :**

# ENGAGEMENT N°1

**METTRE TOUTES NOS COMPÉTENCES, AVEC PASSION, AU SERVICE DES PROJETS ET BESOINS DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME.**

Pour nous le travail est une source d'épanouissement.

Nous avons besoin d'y trouver un sens. Aussi, nous ne proposons nos services et n'acceptons de travailler qu'avec des organisations dont les produits, services, projets et démarches sont cohérents avec nos valeurs et notre mission.

De plus, nous nous engageons à :

- Lutter contre le travail des enfants;
- Lutter contre le travail forcé;
- Promouvoir le dialogue social;
- Promouvoir la diversité et ne pratiquer aucune forme de discrimination;
- Promouvoir l'égalité des chances au sein de l'agence en assurant une évolution de carrière basée sur des critères uniquement liés aux compétences et aptitudes.

---

**ENJOY EVENT**

## Déclaration Publique d'Engagement du Respect des Droits Humains

### **1 - Droit au repos et aux loisirs**

#### **(Article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)**

Tout individu a droit à des pauses, des congés payés et un équilibre entre travail et vie privée.

#### Mise en place au sein de l'agence :

Proposer des horaires flexibles pour éviter les burn-outs, offrir des journées bien-être ou des congés extra-légaux et organiser des moments de détente pour l'équipe après des événements stressants.

### **2 Droit à la participation culturelle**

#### **(Article 27 de la DUDH)**

Chacun peut profiter de la culture, contribuer à la vie artistique et partager les bénéfices du progrès scientifique.

#### Mise en place au sein de l'agence :

Créer des événements qui célèbrent la diversité, rendre les événements accessibles à tous (ex. : traduction en langue des signes, accès PMR) et intégrer des artistes locaux ou des talents émergents dans les projets.

### **3 Droit à un niveau de vie suffisant**

#### **(Article 25 de la DUDH)**

Toute personne a droit à des conditions de vie décentes, incluant le bien-être physique et mental, ainsi que la sécurité en cas de besoin.

#### Mise en place au sein de l'agence :

Assurer des salaires justes, des avantages sociaux solides (mutuelle, plan de formation, bien-être au travail), et encourager des pratiques éthiques avec les partenaires pour garantir un environnement respectueux et sécurisant.

---

**ENJOY EVENT**

# ENGAGEMENT N°2

## **FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE NOS COLLABORATEURS.**

Nous considérons que le travail doit être une source d'épanouissement personnel.

Nous œuvrons au quotidien pour :

- Que le collaborateur y trouve un sens;
- Que le collaborateur soit reconnu : par ses pairs et par sa hiérarchie;
- Que le collaborateur se voit octroyer une rémunération équitable;
- Instituer un cadre de travail agréable;
- Aménager les horaires de travail en fonction des contraintes personnelles de nos collaborateurs;
- Privilégier un management participatif et un mode de décision collégiale.

---

**ENJOY EVENT**

# ENGAGEMENT N°3

## HONORER RELATIONS ET ATTENTES DE NOS CLIENTS

La satisfaction de nos clients dans la durée est gage de pérennité et de croissance.

Attentif aux besoins de ses clients, ENJOY EVENT entend mettre en place ses meilleurs efforts pour répondre à leurs attentes.

Nous souhaitons également entretenir des relations solides, construites sur la confiance et l'excellence avec nos clients.

Nous nous engageons à :

- Communiquer une information fiable sur l'origine des matières utilisées pour les événements;
- Faire en sorte de fournir un accompagnement et une écoute de qualité;
- Apporter une information pertinente sur les modes et les conditions de production événementielle;
- S'assurer d'une communication fiable, transparente et responsable;
- Respecter les règles en matière de protection des données personnelles;
- Lutter contre toute forme de corruption
- Refuser tout cadeau ou argent de la part d'un prestataire ou d'un client.

---

**ENJOY EVENT**

# ENGAGEMENT N°4

## BÂTIR DES ÉVÉNEMENTS À IMPACT POSITIF

Nous savons que toute organisation d'événement a un impact environnemental. Nous nous efforçons de le réduire autant que possible.

Nous essayons de laisser plus de traces dans les esprits que sur l'environnement. Nous vérifions toujours que les moyens et solutions mis en œuvre sont cohérents avec nos convictions et celles de nos clients. Nous essayons de proposer des moyens alternatifs et vertueux lorsque cela est possible.

Ainsi nous nous efforçons de :

- Réduire notre consommation d'eau et d'énergie;
- Réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>;
- Limiter autant que possible l'impact environnemental de notre activité;
- Trier les déchets dans nos locaux comme sur les événements;
- Sensibiliser nos clients et partenaires à une plus grande responsabilité environnementale.

---

**ENJOY EVENT**

## DEVOIR DE LANCEMENT D'ALERTE



Tout individu ayant connaissance d'une infraction à cette charte a l'obligation de le signaler.

Communiquez avec votre responsable sur le dilemme que vous rencontrez en le notifiant par e-mail à l'adresse.

[contact@enjoy-event.com](mailto:contact@enjoy-event.com)

---

*Pour en savoir plus sur les lanceurs d'alerte,  
lisez [ce guide](#).*



La protection des salariés souhaitant alerter ENJOY EVENT d'une situation éthique est essentielle. Notre dispositif permet le signalement de toute situation d'alerte relative à l'existence de conduites contraires à la Charte.

Afin de protéger l'auteur de l'alerte contre d'éventuelles représailles, le dispositif garantit une stricte confidentialité de son identité mais également des personnes mises en causes et des informations recueillies par les destinataires de l'alerte.

---

# SITUATIONS À SIGNALER

**Cas de discrimination :** Tout acte ou comportement injuste ou préjudiciable basé sur des critères tels que l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Ex. Dans le cadre d'un recrutement, vous écarterez les candidatures sur la base d'un critère d'âge.

**Cas de harcèlement :** Tout comportement, verbal ou non verbal, répétitif ou isolé, qui a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile ou offensant.

Ex. Vous n'êtes pas satisfait du travail de l'un de vos collaborateurs : vous l'incitez à quitter l'entreprise en cherchant à le blesser ou en le poussant à la faute.

**Cas de travail forcé et de trafic d'êtres humains :** Toutes pratiques coercitives où des individus sont contraints de travailler contre leur volonté, sans consentement et sans possibilité de choisir librement leur emploi. Le trafic d'êtres humains constitue une forme de criminalité organisée impliquant le recrutement, le transport, l'hébergement ou la réception forcée d'individus dans le but de les exploiter, utilisant la force, la fraude ou la coercition.

Ex. Vous placez une commande chez un fournisseur étranger en ayant conscience de son recours au travail forcé.

**Cas de conflit d'intérêts :** Toute situation où il y a une interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés susceptible d'influencer, ou d'apparaître influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Ex. Votre conjoint postule un poste dont vous êtes le recruteur.

---

ENJOY EVENT

# SITUATIONS À SIGNALER

**Cas de corruption, pots de vins :** Toute tentative, offre, acceptation ou sollicitation de pots-de-vin, de paiements illicites, de détournement de fonds, d'enrichissement personnel injustifié ou de tout autre comportement illégal visant à obtenir un avantage personnel ou à influencer indûment des actions ou des décisions.

Ex. Vous acceptez un cadeau important de la part d'un fournisseur sachant que cela vise à favoriser la signature d'un futur contrat.

**Cas de trafic d'influence :** Le trafic d'influence passif est le fait pour une personne d'accepter de se faire rémunérer (soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un tiers), en échange de l'utilisation de son influence. Le trafic d'influence actif se caractérise par la rémunération d'une personne afin qu'elle exerce son influence de cette manière.

Ex. Vous offrez un cadeau à un fonctionnaire afin d'obtenir un avantage pour l'entreprise.

**Cas de blanchiment d'argent :** Tout processus par lequel des fonds issus d'activités criminelles sont dissimulés afin de donner l'illusion d'une provenance légitime. Cette pratique permet aux criminels de rendre licites des gains obtenus de manière illicite, en les réintégrant dans le système économique légitime pour en tirer profit.

Ex. Vous validez une transaction en provenance ou à destination d'États répertoriés comme des paradis fiscaux.

---

ENJOY EVENT

# SITUATIONS À SIGNALER

**Cas de fraude :** Tout comportement malhonnête et illégal visant à duper ou à induire en erreur une personne ou une organisation dans le but d'obtenir un avantage financier ou matériel. Cette pratique peut revêtir diverses formes, telles que la falsification de documents, la dissimulation de faits importants, le vol d'identité et l'abus de confiance.

Ex. Vous falsifiez des données financières de l'entreprise / vous produisez de fausses notes de frais.

**Atteinte à la sécurité des informations :** Tout comportement allant à l'encontre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) garantissant notamment : le droit à l'information, le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit à la portabilité et le droit d'opposition, la protection des données personnelles collectées, le stockage de manière sécurisée et l'utilisation uniquement pour des fins légitimes.

Ex. Vous envoyez un courriel à une liste d'adresses électroniques sans connaître l'origine de cette liste.

**Atteinte à l'environnement :** Tout comportement en violation de l'une des interdictions et obligations découlant des conventions internationales en matière d'environnement.

Ex. Vous continuez de travailler avec un fournisseur en sachant qu'il viole ses obligations environnementales.

---

ENJOY EVENT

# PROCÉDURES DE RÉOLUTION

**Classification :** Une fois le signalement reçu, ENJOY EVENT le qualifiera selon son niveau de priorité « haute », « normale » ou « basse ». Ce niveau est défini par rapport à l'incidence sur l'activité de l'entreprise, son intégrité ou celle des salariés et des données confidentielles.

**Enquête :** Une enquête approfondie, impartiale et confidentielle sera alors conduite afin de recueillir l'ensemble des preuves et d'identifier toutes les conséquences de l'incident. Afin de faciliter cette enquête, une communication claire et transparente sera mise en place entre les différentes parties enquêtant sur ce dossier.

**Traitement de l'incident :** ENJOY EVENT remontera alors aux causes de l'incident pour le traiter à la racine et garantir qu'il ne se reproduise pas à l'avenir. Ce traitement sera proportionnel au niveau de priorité et donc de la gravité de l'incident afin d'être adapté au mieux à la réalité de la situation.

**Vérification :** ENJOY EVENT s'efforcera de suivre l'évolution de l'incident afin de s'assurer de la réussite de sa résolution.

**Clôture :** Une fois que la solution s'est avérée efficace, l'incident est classifié comme clos et toutes les données qui lui sont relatives sont ajoutées à la base de connaissance de l'entreprise. De cette manière, les incidents seront plus facilement résolus à l'avenir et un rapport pourra être effectué au sujet de l'incident nouvellement clos.

---

ENJOY EVENT